

**Mémoire**

**Projet de construction du Lieu d'Enfouissement Technique à Hébertville-Station**

**Préparer par :**

**Émélie Brideau, résidente du village d'Hébertville-Station**

**Présenté à :**

**Monsieur Louis-Gilles Francoeur**

**Commissaire des audiences publique**

**En date du 22 mai 2013**

**Deuxième partie des audiences publiques du BAPE**

Je suis Émélie Brideau, native et résidente d'Hébertville-Station.

Lorsque j'ai commencé à faire des démarches pour acheter un terrain et construire une maison en 2009, le maire Réal Côté nous a présenté la municipalité avec son beau projet d'un nouveau réseau d'eau potable et aussi en soulignant que le prix des terrains (7000\$ pour 7000 pi carré) était pour attirer les gens. On m'a aussi dépeint la situation du village de St-Bruno en affirmant que le réseau d'égout n'était pas assez efficace pour répondre au besoin des nouveaux quartiers en explosion...Mais ce jour là , personne n'a pris le temps ou la peine de me dire qu'il y avait des possibilités, des études en cour concernant un lieu d'enfouissement technique dans le coin...En fait, j'imagine que ce n'était pas très vendeur de dire : Venez vous construire chez nous, c'est pas cher parce que bientôt on va avoir un dépotoir !!! Je ne crois pas non plus que les récents acheteurs de terrain des deux dernières années ont été mis au parfum de la situation? Voilà pour la présentation...

J'exposerai mon mémoire en quatre volets que voici :

1-La réalité des déchets

2-Les autres technologies

3-Mon expérience à la première partie des audiences du Bape

4-Mes frustrations et recommandations

#### 1- La réalité des déchets :

On est bien certainement dans une société de consommation. Les gens achètent, utilisent et jettent beaucoup de bien de consommation à un prix qui ne tiens pas compte du cycle de vie à partir de la fabrication jusqu'à la fin, incluant sa disposition.

Avant la mise à jours des projets de la RMR pour ma municipalité, hôtesse du futur LET, je mettais mon bac de poubelles au chemin le soir venu et je ne me posais pas de questions sur le site qui accueillait mes déchets, ni sur la population avoisinante, ni sur la façon dont été « gérer » ses poubelles, et pas plus sur le temps nécessaire pour dégrader le tout.

Nous sommes dans l'ère du « rapide ». On va au resto rapide service, on achète des services internet toujours plus rapide, on veut un téléphone capable de tout faire en moins de clic possible. J'ose croire que les gens voudront traiter les déchets immédiatement pour obtenir une autre énergie et non pas attendre 50-70-100 ans qu'ils soient décomposés. Aujourd'hui, je ne peux pas croire que les technologies disponibles ne peuvent pas donner une deuxième vie aux

poubelles en produisant de l'énergie... Dans le monde entier l'information circule en une demi seconde, les avancées technologiques nous permettent d'aller au plus profond des océans, de réanimer des personnes cliniquement mortes, de modifier la vitesse de croissances des plantes, ou bien d'aller sur la lune....Il me paraît impossible de ne pas donner une deuxième vie aux poubelles.

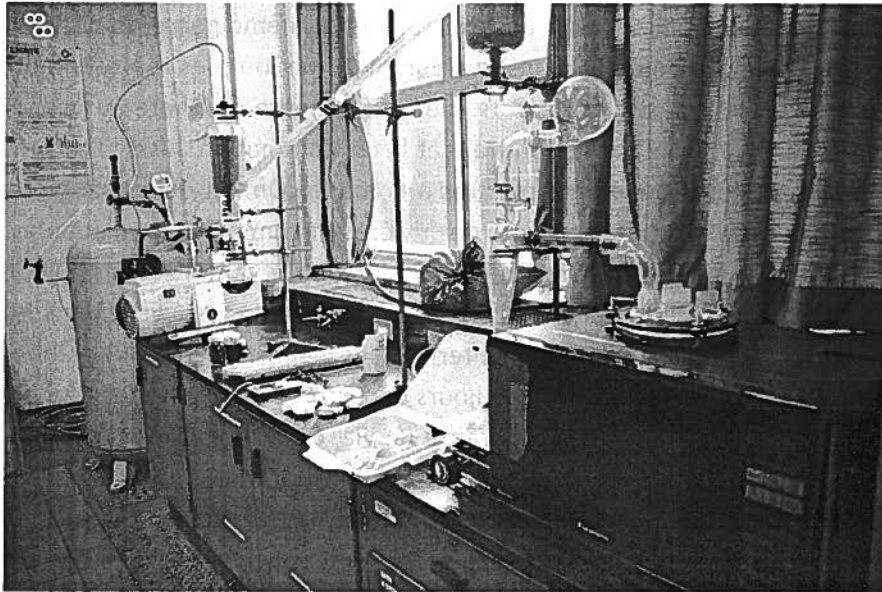
La prochaine génération...

Pour être certain d'avoir un regard tourné vers l'avenir, la prochaine génération devra être conscientisée sur tout le processus d'enfouissement des déchets. Il faudra leur expliquer qu'en 1970 tous les villages avaient leur propre lieu pour se débarrasser de leurs déchets. La population de cette époque usait à la corde les vêtements, allait chercher le lait dans le même contenant pendant plusieurs années et elle n'avait pas exactement le même genre de déchet ( plastique, aluminium, fibre)...c'était un peu plus, conservateur... Puis un jour, les représentants des villes et villages ont choisi de centraliser les déchets. Bien sûr il faudra répondre au budget pour s'occuper de ces endroits. La population va bon train et la consommation aussi ! Les sites de poubelle sont bien remplis, et l'environnement pas très à la mode...On fait du mieux qu'on pense et souvent on installe les sites de poubelle à côté des rivières et comme la population est souvent près des plans d'eau, elle reçoit des parfums surprenant lorsque le vent n'est pas du bon bord...Jusqu'ici, on peut reconnaître que l'on a fait quelques petites erreurs, souvent dans les infrastructures, ou encore dans les prévisions, alors on interroge les ingénieurs des plus grandes firmes sur la façon de faire pour les prochaines fois...Toujours dans le but d'enterrer les déchets pour un temps probablement plus long que notre espérance de vie, on changera les mots pour être plus impressionnant... Lexiviat, Lieu d'Enfouissement Technique, Matières Résiduelles, Niveau Sonore, Population Limitrophe, Émission Atmosphérique, Acceptabilité Sociale....Et aujourd'hui, on se prépare à « refaire » le monde de l'enfouissement à la façon 2013. Les enfants d'aujourd'hui seront aux prises avec les erreurs du passé.

2-Les autres technologies

Pour le traitement des eaux usées municipales et des boues, il serait probablement plus « durable » de faire appel à la technologie allemande de digestion anaérobie comme l'a fait la ville de St-Hyacinthe. En plus de traiter ses eaux usées, elle a récupéré la chaleur, produit du biogaz et asséché ses boues pour en faire de l'engrais. Sur le site internet de Radio-Canada, l'émission La semaine verte du 28 février 2010 vous brossera un portrait assez convainquant de cette réussite.

Vous aimeriez peut-être prendre quelques dispositions particulières ou engagement avec 2 jeunes québécois, Alexandre Allard et Danny Luong afin de mettre sur pied un projet en parallèle sur les bactéries qui dégradent le styromousse... on sauverait peut-être une couple d'années pour le site d'enfouissement, et aussi quelques dollars en bout de course, mais surtout on pourrait croire en un investissement à long terme, pour les générations futures. La Régie des matières résiduelles doit se réinventer pour montrer qu'elle a à cœur l'environnement et pas seulement l'administrer en tant que compagnie rentable.



### **Changer les déchets en énergie... à la maison**

Par **Simon Coutu** | Lundi 22 avril 2013 à 10 h 58

Des os de poulet, un vieux clavier d'ordinateur, du pain avarié. Ces déchets peuvent être transformés en énergie, dans le confort de votre foyer, selon une équipe de chercheurs de Polytechnique, en collaboration avec l'entreprise longueuilloise KengTek. Ensemble, ils développent un électroménager qui transforme les déchets en huile, en gaz et en charbon.

L'appareil, nommé PyroWave, ne sera pas plus imposant qu'une machine à laver. Il pourra avaler le contenu de n'importe quel sac d'ordures. L'idée est de traiter les déchets directement sur leur site de production. Les Canadiens produisent en moyenne plus de 1000 kg de débris par année, l'un des pires scores du monde.

« À grande échelle, les scientifiques se butent toujours à des problèmes, dit le président de KengTek, Jocelyn Doucet. Notre innovation, c'est de le faire à petite échelle. »

En quatre ans, l'équipe de chercheurs a développé un procédé étonnamment simple. « On utilise un micro-ondes de 1000 watts pour chauffer les déchets, les dégrader et les transformer en hydrocarbures, explique le chercheur Jean-Philippe Laviolette. À l'aide d'un catalyseur, la matière est chauffée de 250 à 450 degrés Celsius. C'est le même appareil qu'on trouve dans la cuisine. Mais pour l'instant, n'essayez pas ça à la maison! »

Une fois transformée, la matière peut être utilisée comme combustible, notamment. Le procédé permet même de traiter le polystyrène, qu'on ne recycle pas au Québec, mis à part quelques projets pilotes. À haute température, le polystyrène se change en styrène, qui peut être utilisé comme résine ou comme substitut du caoutchouc.

M. Doucet estime que le charbon obtenu par la pyrolyse (la décomposition d'un composé organique par la chaleur) peut éventuellement être vendu aux cimenteries qui en sont de grandes consommatrices. « On espère aussi pouvoir inclure l'huile produite au brut des raffineries, comme substitut à l'éthanol produit à base de céréales. Dans les restaurants, le gaz pourra être directement utilisé comme du gaz naturel. »

### **Le marché des restaurants**

Pour l'instant, la technologie a fait ses preuves, mais aucun prototype commercial n'existe. Grâce à un financement de 250 000 \$ de Banque de développement du Canada, la première machine verra le jour en septembre.

KengTek vise premièrement le marché de la restauration rapide. « C'est une industrie qui produit énormément de déchets souillés par les matières grasses », dit M. Doucet.

La compagnie est d'ailleurs partenaire des Rôtisseries St-Hubert et de la Ville de Valleyfield, pour tester la technologie dans la prochaine année.

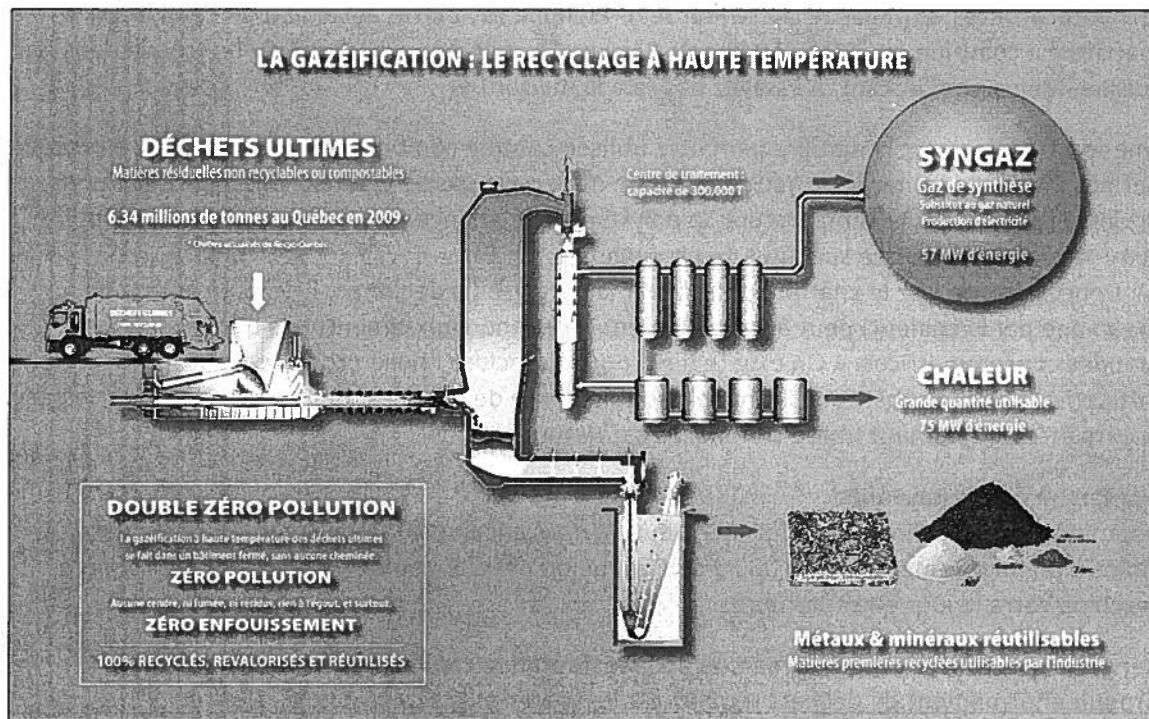
« En moyenne, les restaurants produisent 100 tonnes de déchets par année, ce qui représente de 25 000 \$ à 30 000 \$ de dépenses, explique M. Jocelyn Doucet. Avec notre technologie, un restaurant peut éventuellement sauver 15 000 \$ par année. C'est aussi une manière d'améliorer l'image de marque d'une bannière. »

La somme de tous les trajets dédiés au transport des déchets au Canada représente 30 000 fois le tour de la Terre. « Si tout se passe bien, c'est un marché de centaines de millions de dollars qui s'ouvre à nous », avance M. Doucet.

Page internet : <http://blogues.radio-canada.ca/rive-sud/2013/04/22/changer-dechets-kengtek/>

La Gazéification...La compagnie 3R Synergie est en train de mettre au jour un projet de 230 millions pour une usine de gazéification à Bécancour. J'ai eu l'occasion de discuter avec Monsieur Charles Moreau, président de 3R Synergie afin de lui demander si un intervenant des 36 municipalités du Lac St-Jean ou encore une personne de la Régie des matières résiduelles avait tenté d'entrer en contact pour s'informer des possibilités relié à notre situation régionale. M. Moreau affirme que personne n'a tenté de discussion avec les gens de la compagnie. Cette technologie a fait bien des heureux sur d'autres continents où l'espace disponible est beaucoup plus restreint à comparer à la province du Québec.

Source : <http://3rsynergie.com/le-procede-thermoselect/>



### 3-Mon expérience durant les audiences du BAPE

Faire la différence entre le volet du recyclage et le volet des déchets...

Le promoteur a enjolivé et embelli les résultats en présentant des superbes photos pleines de poudre aux yeux, chiffrés, en couleur avec des graphiques digne de Walt Disney sur le recyclage. Mais le combat que les opposants mènent ne concerne en rien le recyclage ! Tout le monde appuie la cause du recyclage, mais le promoteur à tiré profit de cet à côté, en associant le recyclage et les centres de tri au projet de construction du LET. Il a biaisé et mélangé « les éléments » pour faire l'évaluation réaliste de ce projet.

Durant la première partie des audiences...

J'étais nerveuse mais contente de pouvoir poser mes questions au promoteur. J'étais triste de devoir contenir ma pensée. J'étais surprise d'entendre les personnes ressources s'échanger la balle pour avoir la bonne réponse. J'étais exaspérée de prendre 10 minutes pour laisser le promoteur présenter son vidéo. J'étais fatiguée d'entendre Lucien Boily sortir sa cassette du « vous savez on a 36 municipalités derrière nous ». J'étais remplie de doute sur la bonne volonté de Ouellet...J'étais vraiment déçue d'entendre les commentaires de mon maire et de douter de son niveau intégrité.

Dans un des magnifiques documents pdf no DA6, le RMR termine en disant : Par sa nature publique et collective, la Régie offre l'assurance aux citoyens d'être le gardien de leur qualité de vie, tout en leur permettant de vivre dans un Québec plus Vert....

Pour moi c'est pas vert, c'est brun comme du jus de poubelle !

#### 4- Mes frustrations et recommandations....

J'aurais cru que le RMR intègre des programmes de gestion durable pour la compensation des territoires utilisés, et présente des projets concrets et mesurable tel que : compenser la coupe de bois lors de la construction du LET en aménageant des espaces verts au sein de la municipalité hôte, par exemple dans les nouveaux secteurs résidentiels, sur le terrain de l'église, et offrir aux résidents qui souhaitent avoir « gratuitement » des arbres matures pour aménager leur terrain et encore acheter un espace de même superficie et en faire une zone protégée.

Dans la mise en contexte du projet, on devrait y trouver toutes les informations sur la raison d'être du projet, le contexte d'insertion, les résultats des consultations mais aussi, les solutions alternatives envisagées. Selon mes observations dans beaucoup de domaine de notre vie on doit sans aucun doute avoir un plan B et parfois un plan C. Lors de la soirée de questions du public, le 25 mars 2013 à l'église d'Hébertville-Station, les représentants du RMR ont dit ne pas avoir de plan B si le projet du LET à Hébertville-Station n'était pas accepté. Quel seront les coûts de pénalité pour continuer à utiliser le site de L'Ascension, et les frais si les déchets doivent être acheminé à l'extérieur de la région? Il me semble que les élus des 36 municipalités du Lac St-Jean ainsi que les dirigeants du RMR devront trouver des réponses à ces questions pour être en mesure d'agir, et pas seulement réagir. Je les invite donc à se questionner sur d'autres technologies que celle de l'enfouissement. La réputation de la Régie des Matières Résiduelles est en train de s'établir avec la prise de décision « à sens unique » des dirigeants, sans la vision d'avenir, de respect de l'environnement, auquel tous les citoyens et payeurs de taxes ont droit! Le RMR agit en gestionnaire unique.

En passant par les établissements d'enseignement au niveau primaire, on doit organiser des visites guidées au dépotoir afin de montré où va le morceau de styromousse, la couche du petit frère, et aussi le reste du souper afin d'être certain que eux, nos enfants, feront les choses autrement. Voir un site de poubelle sur photo c'est bien différent que d'aller voir la vraie situation avec les goélands, les sacs de plastique qui volent au vent et la machine jaune Caterpillar qui n'arrête jamais de faire des tas....

Aujourd'hui je ne cherche pas à pelleter les problèmes dans la cour des autres, je cherche à comprendre pourquoi cela semble si compliqué d'avoir une gestion durable, de mettre à profit les technologies plus vertes déjà en place dans d'autres pays...En fait, ce que je remets en cause, ce sont les dirigeants au pouvoir des organismes responsables de la gestion des matières résiduelles, ainsi que celui des municipalités qui « donne » la possibilité d'étudier les futurs sites sans trop de questionnement, des gens trop intéressés par les revenus rapides, la vision à court terme, le manque de d'intérêts pour un environnement plus durable ! Les gens du Saguenay Lac St-Jean (peut-être que je ne devrais pas mettre les œufs du Saguenay dans mon panier) sont en train de rater la chance d'être innovateur, d'être visionnaire, d'être des pionniers, et d'être un exemple mondial en matière de la saine gestion de nos rebus.

Un promoteur qui ne voit que le bout de son nez....

Des offres de compensation monétaire et environnementale ne sont pas venues mettre un baume sur ce projet de lieu d'enfouissement technique. Mesures correctrices et écoute des habitants auraient dû avoir une place spécifique dans l'étude d'impact et aussi dans les multiples dépliants promotionnels que le RMR a fait imprimer.

Se faire représenter par nos élus...

Je ne sais toujours pas comment puis-je faire comprendre mon refus, mes inquiétudes envers les personnes qui me représentent au niveau municipal et provincial. Si une pétition a été considérée comme étant non importante, si personne ne donne suite lorsque que les habitants s'opposent lors de réunion municipale, si les 35 autres municipalités ont dit oui à ce projet et que les résidents de la municipalité hôte disent non ! Comment ça marche ? La majorité l'emporte ? Le plus gros portefeuille l'emporte ? À moins que ce ne soit la bonne vieille histoire du sacrifice ?! La prochaine étape c'est quoi, ils vont m'offrir une job pour me museler ?

Les 16 principes de la loi sur le développement durable...

Pour finir, j'aimerais vous faire connaître les 16 principes sur le développement durable.

Au point A : Santé et qualité de vie...Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

Point B : Équité et solidarité sociales...Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale.

Point C : Protection de l'environnement...Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.



Point D : Efficacité économique...L'économie de Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

Point E : Participation et engagement...La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

Point F : Accès au savoir...Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

Point G : Subsidiarité...Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

Point H : Partenariat et coopération intergouvernementale...Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

Point I : Prévention...En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

Point J : Précaution...Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

Point k : Protection du patrimoine culturel...Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

Point L : Préservation de la biodiversité... La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

Point M : Respect de la capacité de support des écosystème... Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité

Point N : Production et consommation responsables... Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables

et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources

Point O : Pollueur payeur... Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

Point P : Internalisation des coûts... La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

En espérant que les gens prendront une autre voie que celle de l'enfouissement.

Le monde est a changer.